



COMPTE-RENDU

**DU PRÉSIDENT DU JURY
AU PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
ORGANISATEUR EN 2019
DU CONCOURS D'INGÉNIEUR TERRITORIAL
Spécialité "Ingénierie, gestion technique et architecture"

en partenariat avec les Centres de Gestion de la Région
Nouvelle-Aquitaine.**

I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONCOURS.....	page 3
II – LES ÉPREUVES DU CONCOURS	page 3
A) Les épreuves écrites d'admissibilité	page 3
1. L'épreuve écrite d'admissibilité du concours externe	page 3
1.1. Description de l'épreuve.....	page 3
1.2 Analyse des résultats	page 4
2. Les épreuves écrites d'admissibilité du concours interne	page 5
2.1. Description des épreuves	page 5
2.2 Analyse des résultats	page 5
3. Données statistiques sur les candidats présents	page 7
3.1. Le taux d'absence des candidats.....	page 7
3.2. L'origine géographique des candidats présents	page 7
3.3. Le niveau d'études des candidats présents	page 8
3.4. Le sexe et l'âge des candidats présents	page 8
3.5. La situation professionnelle des candidats présents.....	page 8
3.6. La préparation au concours des candidats présents	page 9
B) Les épreuves orales d'admission	page 9
1. L'épreuve orale d'admission du concours externe.....	page 9
1.1 Description de l'épreuve.....	page 9
1.2 Analyse des résultats	page 11
2. L'épreuve orale d'admission du concours interne.....	page 11
2.1 Description de l'épreuve.....	page 11
2.2 Analyse des résultats	page 11
C) Les épreuves facultatives de langue vivante étrangère	page 12
1. L'épreuve orale facultative de langue vivante étrangère	page 12
1.1 Description de l'épreuve.....	page 12
1.2 Analyse des résultats	page 13
2. L'épreuve écrite facultative de langue vivante étrangère.....	page 13
1.1 Description de l'épreuve.....	page 13
1.2 Analyse des résultats	page 13
III – LE PROFIL DES LAURÉATS.....	page 14
1. Origine géographique des lauréats.....	page 14
2. Niveau d'études des lauréats.....	page 14
3. Sexe et âge des lauréats	page 15
4. Situation professionnelle des lauréats.....	page 15
5. Préparation au concours des lauréats	page 15
IV – LES CHIFFRES "CLÉS" À RETENIR SUR LES DEUX DERNIÈRES SESSIONS	page 16

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONCOURS

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a organisé en 2019 le concours d'**ingénieur territorial dans la spécialité "ingénierie, gestion technique et architecture"** en partenariat avec les Centres de Gestion de la Nouvelle-Aquitaine.

La spécialité "ingénierie, gestion technique et architecture" comprend trois options :

- centres techniques,
- construction et bâtiment,
- logistique et maintenance.

Le concours a été ouvert pour **20 postes** répartis ainsi :

- **15 postes** pour le concours externe,
- **5 postes** pour le concours interne.

II. LES ÉPREUVES DU CONCOURS

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées les 12 et 13 juin 2019 au Parc des Expositions de PAU.

A. LES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

1. L'épreuve écrite d'admissibilité du concours externe

1.1. Description de l'épreuve

L'épreuve consiste en "la **rédaction d'une note**, à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, qui tient compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur la spécialité ingénierie, gestion technique et architecture (durée : cinq heures ; coefficient 5)". L'épreuve a pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à exercer ses fonctions au sein d'une collectivité territoriale.

Pour cette épreuve, le candidat doit :

- **structurer la note** :
 - la partie "note" et la partie "propositions" doivent être distinctes,
 - la partie "note" et la partie "propositions" doivent être constituées d'une introduction brève avec annonce de plan, d'un développement en parties et sous parties et d'une conclusion brève,
- **rédigier intégralement la note** avec une exigence quant à l'orthographe et la syntaxe ; le style doit être neutre et précis.

- Pour la partie "note" :
 - **repérer les informations** qui doivent impérativement être **valorisées** compte tenu de la qualité du destinataire et du contexte,
 - **donner des informations précises** : la note doit fournir au destinataire tous les éléments nécessaires à sa compréhension,
 - **analyser les principales données** contenues dans le dossier, **identifier les problèmes** à résoudre, **mettre en valeur les grands principes** qui sous-tendent problèmes et solutions.

- Pour la partie "propositions" :
 - **appuyer ses propositions sur l'exploitation du dossier** mais également **sur ses propres connaissances**,
 - **argumenter ses propositions** dans un contexte précisé par la commande du sujet,
 - **maîtriser des connaissances techniques** dans la spécialité,
 - faire des **propositions réalistes** et **préciser les moyens et les conditions de leur mise en œuvre**.

1.2. Analyse des résultats

La note porte sur les différents types de protection du patrimoine et notamment sur la restauration du patrimoine ancien public et privé (cf. annales sur le site www.cdg-64.fr – rubrique "concours et examens").

Les correcteurs constatent que le sujet était original, il proposait des documents beaucoup moins techniques et juridiques que les précédentes sessions, et était relativement abondant en propositions opérationnelles.

- Sur la partie "note", les correcteurs constatent que cet exercice de synthèse a été assez bien maîtrisé :
 - la quasi-totalité des devoirs comportent une introduction, une annonce de plan et un développement en parties et sous-parties,
 - la synthèse des documents est correcte (hiérarchisation des documents, traitement de l'ensemble des thèmes abordés dans le dossier, valorisation des documents essentiels), mais elle manquait cependant de cadre législatif pour de nombreux candidats.

- Sur la partie "propositions", les correcteurs jugent :
 - l'exercice plutôt bien réalisé par un quart des candidats,
 - les propositions nombreuses dans les documents, ce qui permettait de réaliser un bon devoir,
 - les propositions opérationnelles trop "passe-partout" pour d'autres candidats qui se contentent de faire un état des lieux et proposent un projet trop classique et peu innovant.

- Globalement, les correcteurs tiennent à souligner que :
 - les candidats doivent impérativement améliorer leur style et la syntaxe.
 - Le sujet n'était pas complexe mais les écrits des candidats n'étaient pour autant pas d'une grande qualité.

Les notes des 62 candidats présents s'échelonnent de 0/20 à 16,5/20 avec :

- 24 notes supérieures ou égales à 10/20,
- 7 notes éliminatoires (< 5/20).

La moyenne générale des candidats est de 8,95/20.

2. Les épreuves écrites d'admissibilité du concours interne

2.1. Description des épreuves

Elles comprennent trois épreuves :

- une épreuve écrite de **mathématiques appliquées et de physique appliquée**" (durée : quatre heures ; coefficient 3) avec un sujet pour chacune des deux parties distinctes :
 - un sujet en "mathématiques appliquées",
 - un sujet en "physique appliquée".

Pour cette épreuve, le candidat doit :

- **détailler les calculs et justifier les résultats,**
 - **maîtriser les connaissances précisées par le programme réglementaire** de l'épreuve.
- la **rédaction d'une note** à partir d'un dossier portant sur la spécialité ingénierie, gestion technique et architecture (durée : quatre heures ; coefficient 3).

Sont attendues sur cette épreuve, les mêmes exigences que pour l'épreuve du concours externe (cf. explications page n°3).

- **l'établissement d'un projet ou étude** portant sur l'une des trois options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité "ingénierie, gestion technique et architecture" (durée : huit heures ; coefficient 7).

Pour cette épreuve, le candidat doit :

- **analyser le dossier** pour répondre précisément au sujet,
- **mettre en avant ses connaissances techniques et professionnelles,**
- **exploiter ses savoir-faire** notamment en matière de **conduite de projet, de management** et de **communication,**
- **rédiger clairement ses réponses** avec une exigence quant à l'orthographe et la syntaxe ; le style doit être neutre et précis.

2.2. Analyse des résultats

Pour l'épreuve de mathématiques et physiques appliquées :

Les correcteurs précisent que le sujet en mathématiques comportait davantage de difficultés que le sujet en physique. De plus, le sujet en physique était plus adapté au profil d'un ingénieur car assez concret.

Les correcteurs regrettent que de bons profils soient écartés en raison de leur niveau en mathématiques. C'est pourquoi il est conseillé de travailler particulièrement cette partie.

Les correcteurs observent que le niveau des candidats est globalement faible. Toutefois, quelques candidats ont obtenu de très bonnes notes.

Les notes des 13 candidats présents s'échelonnent de 0,25/20 à 18,5/20 avec :

- 8 notes éliminatoires (<5/20),
- 3 notes supérieures ou égales à 10/20.

La moyenne des candidats est de 6,13/20.

Pour l'épreuve de rédaction d'une note :

Les correcteurs jugent d'une manière générale que les candidats n'ont pas respecté le formalisme de la note décrit dans la note de cadrage. Ils constatent pour la majorité des candidats une mauvaise gestion du temps qui ne permet pas de traiter les deux parties de manière satisfaisante. Sont attendus ici :

- des propositions opérationnelles et pertinentes,
- une mise en valeur des connaissances techniques et professionnelles,
- des projets réalistes et aboutis,
- un bon niveau en orthographe et syntaxe.

Les notes des 13 candidats présents s'échelonnent de 2,5/20 à 15,5/20 avec :

- 1 note éliminatoire (<5/20),
- 6 notes supérieures ou égales à 10/20.

La moyenne des candidats est de 9,20/20.

Pour l'épreuve d'établissement d'un projet ou étude :

Les correcteurs qualifient les trois sujets de cette session très intéressants pour des candidats bien préparés à l'épreuve.

Les correcteurs font état d'un niveau d'ensemble décevant dans la mesure où les candidats sont déjà en poste, avec des rendus peu pertinents malgré des sujets bien concrets (seulement la moitié des candidats ont pensé à faire des diagnostics). Ils observent notamment de grosses lacunes en orthographe ainsi qu'une mauvaise gestion du temps. Seul un quart des candidats ont obtenu la moyenne sur cette épreuve.

Option "construction et bâtiment" :

Le sujet porte sur un projet de requalification d'un complexe sportif et d'un parc urbain et de loisirs, à présenter devant le conseil municipal pour validation.

Les candidats devaient aborder les volets méthodologiques, techniques et budgétaires du projet et proposer un plan d'aménagement.

7 candidats ont choisi cette option.

Les notes s'échelonnent de 2,15/20 à 10,88/20 avec :

- 1 note éliminatoire (<5/20),
- 2 notes supérieures ou égales à 10/20.

La moyenne des candidats est de 7,5/20.

Option "logistique et maintenance" :

Le sujet porte sur la question de l'énergie au travers de la gestion d'un patrimoine bâti sur une collectivité de taille moyenne.

Les candidats devaient, d'une part, apporter des éléments techniques (diagnostic énergétique, construction d'un suivi de consommation, informatisation de la démarche, connaissance des contrats de performance énergétique, marché d'état d'énergie, système d'exploitation et de maintenance, réseau de chaleur) ; et, d'autre part, des éléments plus stratégiques comme : le bilan et retour sur investissement, la transversalité du domaine énergétique, les financements croisés ou bien encore l'accord cadre et marchés subséquents.

5 candidats ont choisi cette option.

Les notes s'échelonnent de 5,38/20 à 10,28/20 avec :

- aucune note éliminatoire (<5/20),
- 1 note supérieure ou égale à 10/20.

La moyenne des candidats est de 8,10/20.

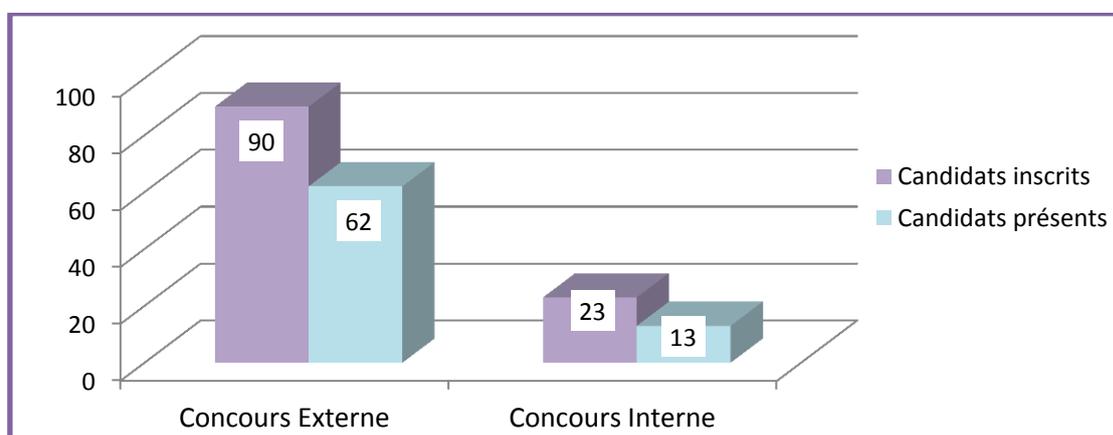
Option "centres techniques" :

Le sujet porte sur la mise en œuvre dans une Communauté de Communes (d'environ 40 000 habitants) d'un Dossier d'Organisation de Viabilité Hivernale (DOVH) pour la saison hivernale.

1 candidat a choisi cette option mais ne s'est pas présenté.

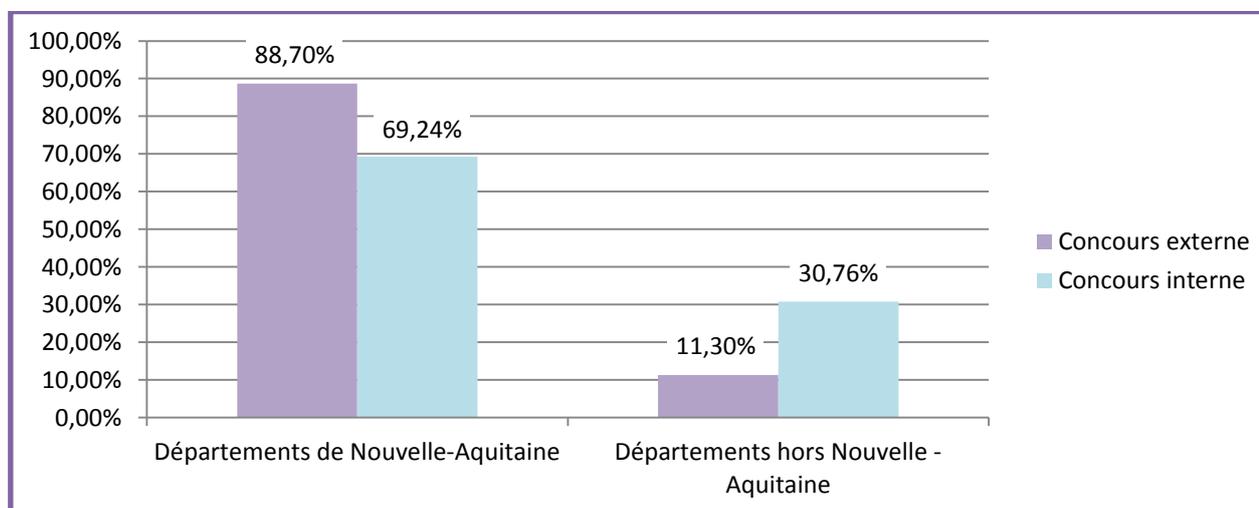
3. Données statistiques sur les candidats présents

3.1. Le taux d'absence des candidats



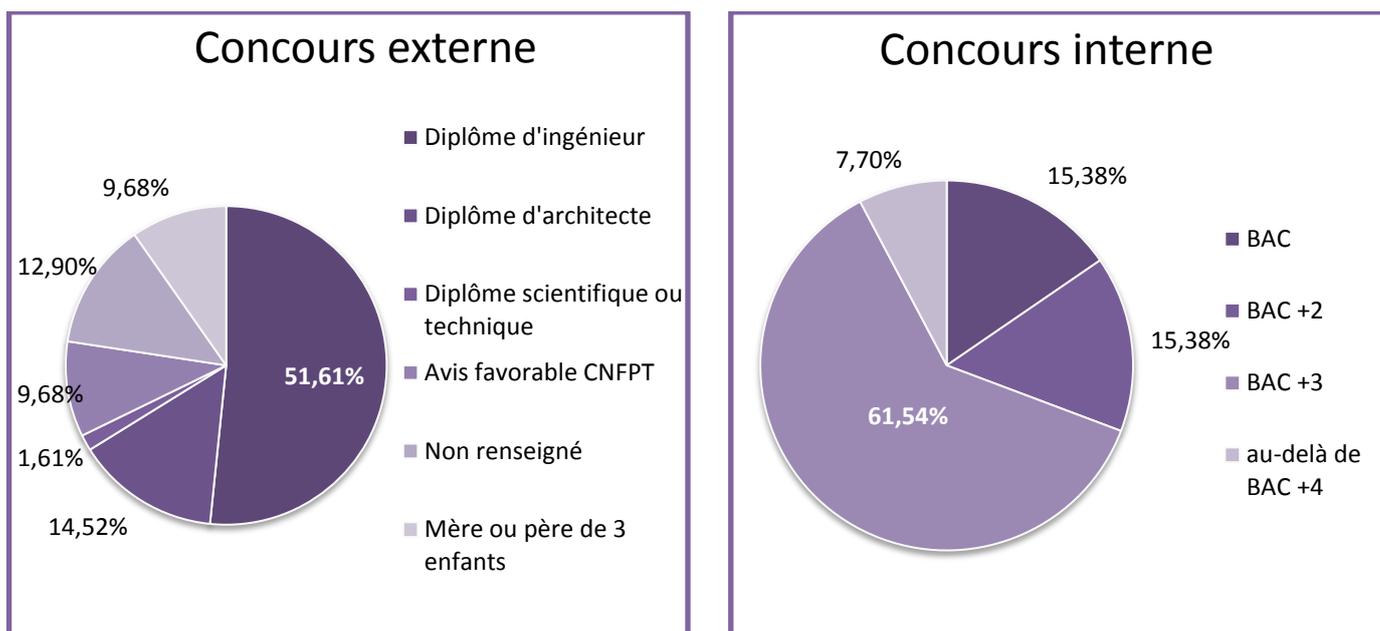
Le taux d'absents est de **31,11 % au concours externe** et de **43,48 % au concours interne**.

3.2. L'origine géographique des candidats présents



Aucun candidat n'est issu du département des Pyrénées-Atlantiques.

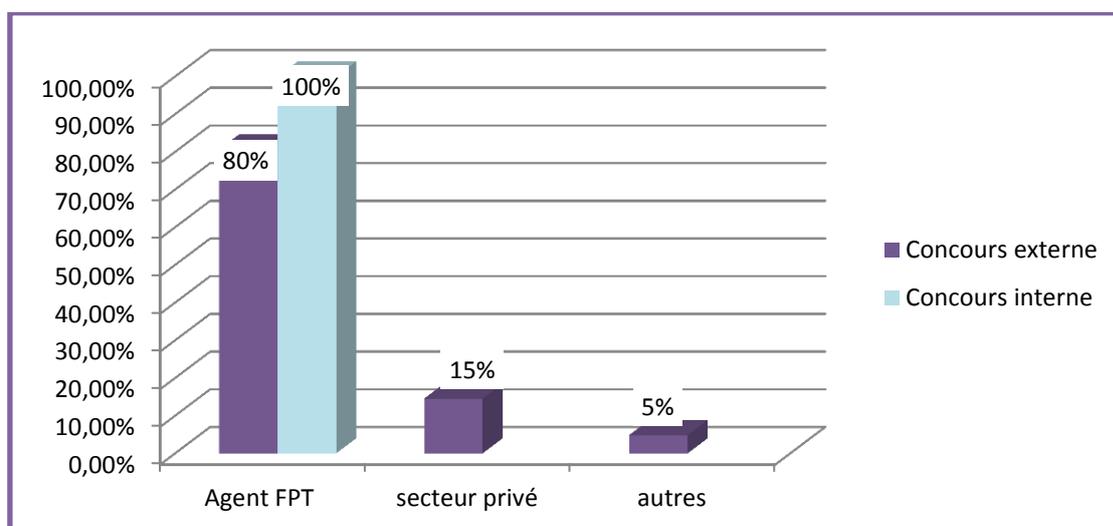
3.3. Le niveau d'études des candidats présents



3.4. Le sexe et l'âge des candidats présents

	Concours externe	Concours interne
Hommes	61,29 %	84,64 %
Femmes	38,71 %	15,36 %
Moyenne d'âge	35 ans (de 25 ans à 50 ans)	36 ans (de 29 à 47 ans)

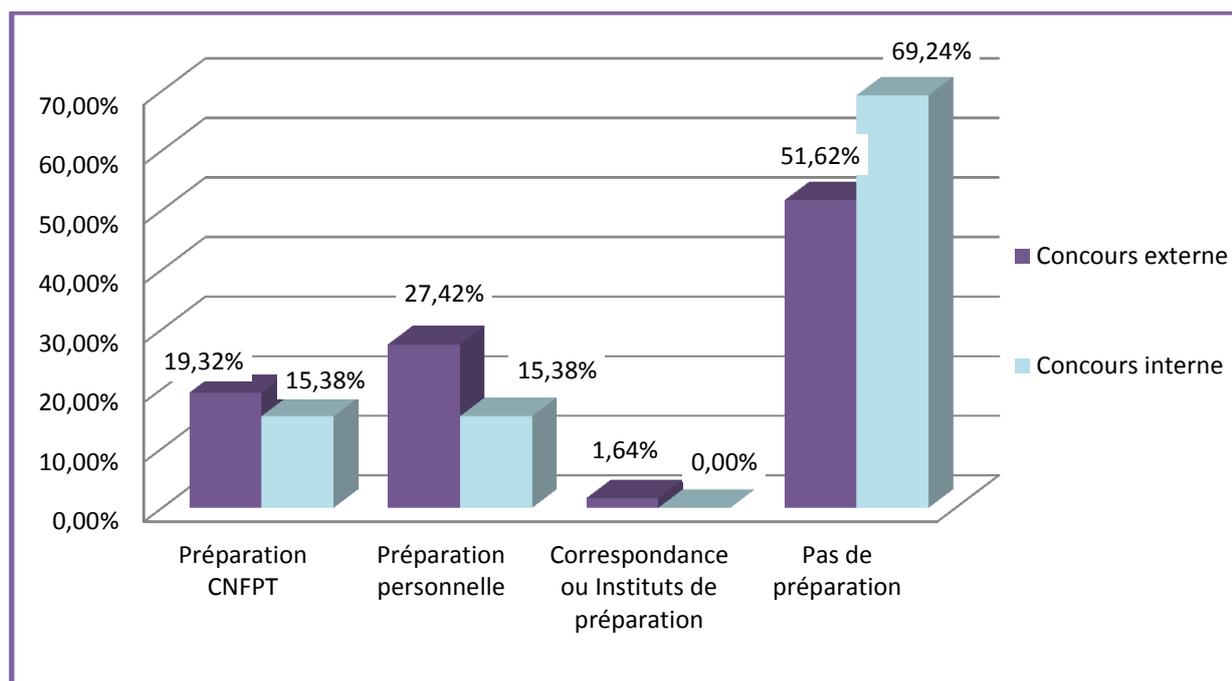
3.5. La situation professionnelle des candidats présents



Agent FPT : Agent Fonction Publique Territoriale

80,64 % des candidats externes sont déjà en poste dans la Fonction Publique Territoriale

3.6. La préparation au concours des candidats présents



Au total, 55,40 % des candidats n'ont pas suivi de préparation au concours.

B. LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

À l'issue du jury d'admissibilité qui s'est tenu le 1^{er} octobre 2019, 27 candidats ont été déclarés admissibles :

- 24 candidats au concours externe,
- 3 candidats au concours interne.

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques les 21 et 22 novembre 2019.

1. L'épreuve orale d'admission du concours externe

1.1. Description de l'épreuve

Il s'agit "d'un **entretien permettant d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat**. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant **sur l'une des options**, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier **l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel** au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa **capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement** les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur (durée totale de l'entretien : quarante minutes, réparties en quinze à vingt minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient 5)".

Une nouveauté par rapport aux précédentes sessions est à relever : le candidat complète et transmet dans son dossier d'inscription une fiche individuelle de renseignements qui est remise aux membres du jury lors de l'entretien. Cette fiche permet au jury de tenir compte de la situation professionnelle du candidat. Cependant, seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

Lors de cette épreuve, il est demandé au candidat de se projeter sur les fonctions **d'un ingénieur territorial**. Il doit parvenir à se **positionner professionnellement** en se plaçant :

- en qualité de futur fonctionnaire territorial de catégorie A,
- en qualité de futur directeur des services techniques, d'architecte, de directeur général des services techniques des villes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de 10 000 à 40 000 habitants.

Cet entretien est scindé en deux parties :

- 1- **des questions portant sur l'option** choisie par le candidat au moment de son inscription, au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt.

Les examinateurs **vérifient les connaissances réglementaires et techniques fondamentales** du candidat dans l'option, au travers de questions portant sur le cadre réglementaire et institutionnel, les aspects techniques, l'hygiène, la santé et sécurité propres à chaque option, l'organisation et la gestion de service... tout en respectant le programme réglementaire de chaque option fixé par l'arrêté en date du 27 février 2016 fixant le programme des matières pour les épreuves des concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs territoriaux.

- 2- l'évaluation de "**l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel** au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa **capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement** les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur".

Sur cette seconde partie de l'épreuve, les examinateurs vérifient :

- **l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel :**
 - Connaissance des grands principes de la Fonction Publique Territoriale : les droits et obligations des fonctionnaires, la notion de service public...
 - Connaissance des collectivités territoriales : leurs structures, leurs organisations et fonctionnement, leurs organes délibérants...
 - Connaissance des missions exercées par un ingénieur territorial : les domaines d'intervention, les différents types de postes, le niveau de responsabilité, le positionnement par rapport aux élus, les partenaires (associations,...), les marchés publics, la gestion financière et comptable...
- **la capacité du candidat à résoudre les problèmes techniques au travers de cas pratiques permettant de vérifier si le candidat :**
 - Maîtrise le processus que la résolution du problème impose : diagnostic, contraintes, moyens, propositions de solutions, modes d'arbitrage, modes de réalisation, évaluation...
 - Maîtrise la méthodologie de conduite de projet,
 - Mobilise ses connaissances et fait preuve de prise de recul et de sens critique.
- **la capacité d'encadrement du candidat :**
 - Connaissance des principaux outils de la Gestion des Ressources Humaines, des techniques et des modes de gestion et d'organisation d'une équipe, des méthodes de communication et les outils d'évaluation, des moyens de gestion de conflits...
 - Ses aptitudes managériales en matière de gestion d'une équipe, d'un service, de conduite et de coordination de projets opérationnels, de pilotage d'opérations : des capacités à motiver, à proposer, à déléguer, à rendre compte...
- **Tout au long de l'entretien sont évaluées :**
 - La motivation du candidat : parcours, projection dans ses futures fonctions d'ingénieur territorial, positionnement, l'intérêt pour le service public et la Fonction Publique Territoriale, le projet

professionnel, la préparation du concours, la volonté de suivre des formations, la sensibilisation aux questions d'actualité...

- La capacité d'analyse et de réflexion, la prise de recul, le sens critique, la gestion du stress...
- La capacité à argumenter, le sens de l'écoute...

1.2. Analyse des résultats

La répartition par option des candidats externes admissibles est la suivante :

- **15 candidats** ont choisi l'option "**construction et bâtiment**",
- **7 candidats** ont choisi l'option "**logistique et maintenance**",
- **2 candidats** ont choisi l'option "**centres techniques**".

Sur la partie "questions dans l'option", les membres du jury et les examinateurs qualifiés soulignent que les connaissances techniques de base sont globalement bien maîtrisées par les candidats.

Sur la partie "entretien", les membres du jury et les examinateurs qualifiés constatent que :

- certains candidats manquent de préparation sur des questions de base relatives à l'environnement de la fonction publique territoriale, les connaissances doivent être plus approfondies, d'autant plus que la plupart des candidats exercent déjà dans une collectivité territoriale,
- sur "le management", peu de candidats ont su démontrer leur capacité à encadrer, à avoir un positionnement ferme, et peu de candidats ont fait référence à des documents de base comme les règlements intérieurs,
- sur les sujets d'actualité : les candidats doivent s'y intéresser davantage et mieux connaître le contexte technique, économique et juridique des collectivités territoriales.

Les notes des 24 candidats admissibles s'échelonnent de 6/20 à 19/20.

Les moyennes générales sont :

- pour l'option "construction et bâtiment" : 10,83/20,
- pour l'option "centres techniques" : 11,5/20,
- pour l'option "logistique et maintenance" : 11,57/20.

2. L'épreuve orale d'admission du concours interne

2.1. Description de l'épreuve

L'épreuve orale d'admission du concours interne consiste en un "**entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat**". Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant **sur l'une des options choisie** par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier sa **capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement** les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur (durée totale de l'entretien : quarante minutes, réparties en quinze à vingt minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient 5).

2.2. Analyse des résultats

La répartition par option des candidats internes admissibles est la suivante :

- **2 candidats** ont choisi l'option "**construction et bâtiment**",
- **1 candidat** a choisi l'option "**logistique et maintenance**".

Les membres du jury et les examinateurs constatent un bon niveau des candidats internes, avec notamment des présentations de parcours professionnels de qualité.

Les correcteurs soulignent plus de motivation que lors de la précédente session, une bonne maîtrise des connaissances de l'environnement territorial mais relèvent toutefois quelques carences sur la partie technique.

Ils conseillent aux candidats internes :

- de savoir expliquer et se faire comprendre par des personnes qui ne viennent pas du milieu technique (du personnel administratif, les élus ou encore les usagers du service public), se mettre à la portée de tous,
- d'envisager les missions de l'ingénieur au sens large et de se confronter à des situations qu'ils ne rencontrent pas sur leur poste actuel,
- de se projeter davantage sur les missions/le rôle d'un ingénieur, sa relation avec les élus, etc.

Les notes des 3 candidats admissibles s'échelonnent de 11/20 à 18/20.

Les moyennes générales sont :

- pour l'option "construction et bâtiment" : 16,5/20,
- pour l'option "centres techniques" : 11/20.

C. LES ÉPREUVES FACULTATIVES DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE

Les épreuves facultatives de langue étrangère se sont déroulées au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques le 20 novembre 2019.

1. L'épreuve orale facultative de langue vivante étrangère du concours externe

Les candidats peuvent choisir de présenter **une épreuve orale facultative de langue étrangère** au moment de leur inscription.

Seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne. Cette épreuve n'est pas éliminatoire.

1.1. Description de l'épreuve

Elle consiste en "la **traduction, sans dictionnaire, suivie d'une conversation, d'un texte rédigé** dans l'une des langues suivantes, choisie par le candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe" (préparation : 30 minutes ; durée : quinze minutes ; coefficient 1).

Pour cette épreuve, le candidat est évalué sur :

- sa **capacité à lire la langue étrangère** : fluidité, prononciation, intonation,
- sa **capacité à assurer une traduction correcte du texte** : maîtrise du lexique des deux langues, maîtrise des tournures idiomatiques propres à chaque langue, maîtrise de la grammaire des deux langues, compréhension de l'esprit même du texte,
- son **aptitude à comprendre** les questions posées par les examinateurs qualifiés,
- son **aptitude à répondre** correctement aux questions posées,
- son **aptitude à s'exprimer** dans la langue étrangère choisie : aisance dans la discussion, production d'un discours clair et précis...

1.2. Analyse des résultats

12 candidats externes ont choisi de présenter l'épreuve orale facultative de langue étrangère :

- 8 candidats ont choisi l'épreuve de langue anglaise,
- 4 candidats ont choisi l'épreuve de langue espagnole.

Tous les candidats se sont présentés à cette épreuve facultative.

Les examinateurs qualifiés notent un bon niveau d'ensemble avec des prestations de qualité. La majorité des candidats sont bien préparés à l'épreuve de traduction et disposent d'un lexique riche. Sont à souligner les efforts des candidats pour alimenter la conversation sur les différents sujets proposés.

Quelques candidats sont en dessous des exigences lexicales et grammaticales.

Les notes des 12 candidats ayant présenté cette épreuve facultative de langue étrangère s'échelonnent de 8/20 à 20/20.

La moyenne générale est de 15/20 :

- 14,37/20 pour l'épreuve facultative de langue anglaise,
- 16,25/20 pour l'épreuve facultative de langue espagnole.

2. L'épreuve écrite facultative de langue vivante étrangère du concours interne

Comme pour le concours externe, les candidats internes peuvent choisir de présenter **une épreuve facultative de langue étrangère** au moment de leur inscription.

2.1. Description de l'épreuve

Il s'agit, cette fois, d'une **épreuve écrite** qui consiste en "la **traduction**, sans dictionnaire, **d'un texte rédigé** dans l'une des langues suivantes, choisie par le candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe (durée : deux heures ; coefficient 1)".

Pour cette épreuve, le candidat est évalué sur sa **capacité à assurer une traduction correcte** : maîtrise du lexique des deux langues, maîtrise des tournures idiomatiques propres à chaque langue, maîtrise de la grammaire des deux langues, compréhension de l'esprit même du texte.

2.2. Analyse des résultats

Un candidat a choisi de présenter cette épreuve facultative en langue anglaise.

Les correcteurs jugent le niveau excellent : une traduction très précise avec un vocabulaire enrichi ainsi qu'un style fluide.

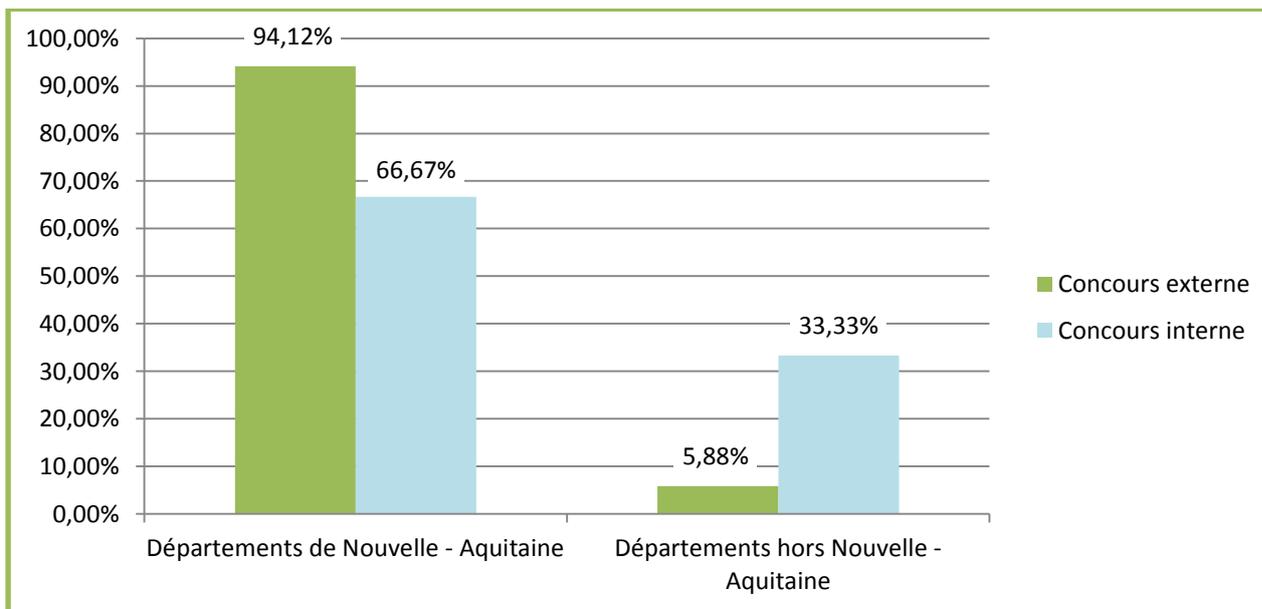
Ce candidat a obtenu une note de 20/20.

III. LE PROFIL DES LAURÉATS

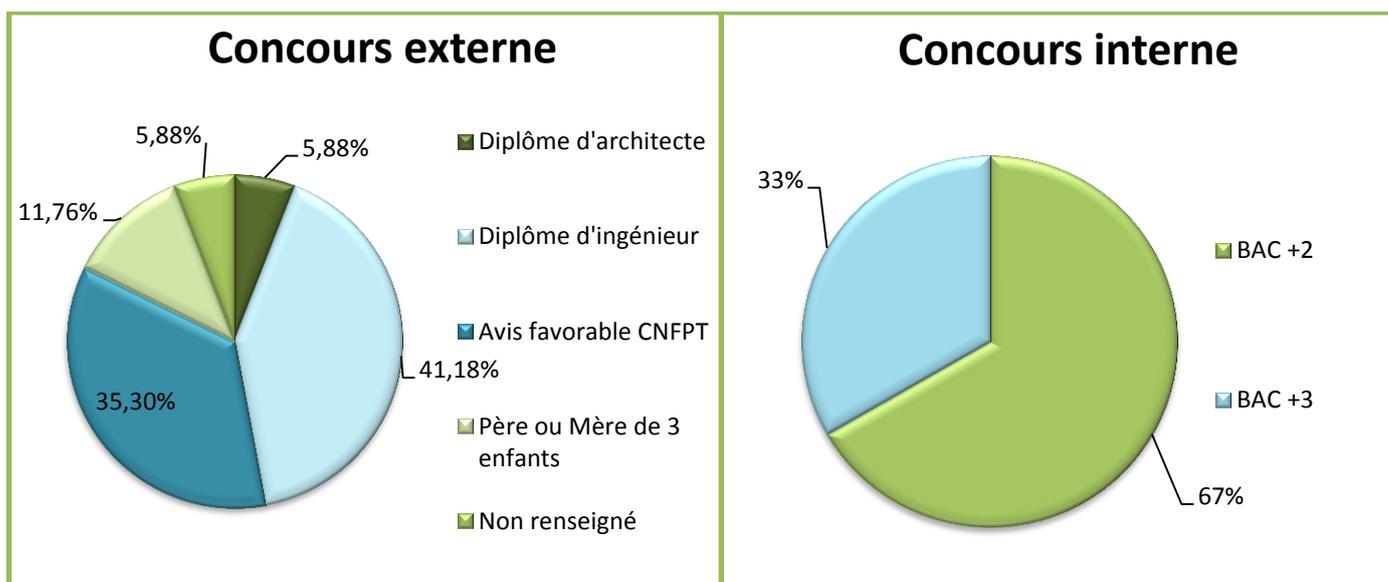
À l'issue du jury d'admission, deux postes ont été transférés du concours interne au concours externe. Le seuil d'admission a été fixé à 11/20 pour les deux voies.

Ci-après, des éléments statistiques concernant les **20 lauréats**.

1. Origine géographique des lauréats



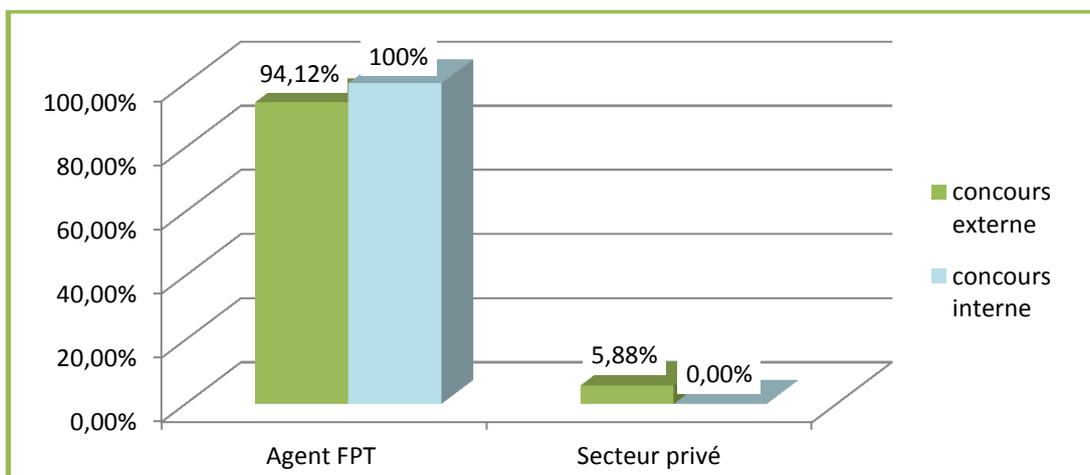
2. Niveau d'études des lauréats



3. Sexe et âge des lauréats

	Concours externe	Concours interne
Hommes	47,10 %	100 %
Femmes	52,90 %	-
Moyenne d'âge	34 ans (de 24 ans à 45 ans)	34 ans (de 27 à 34 ans)

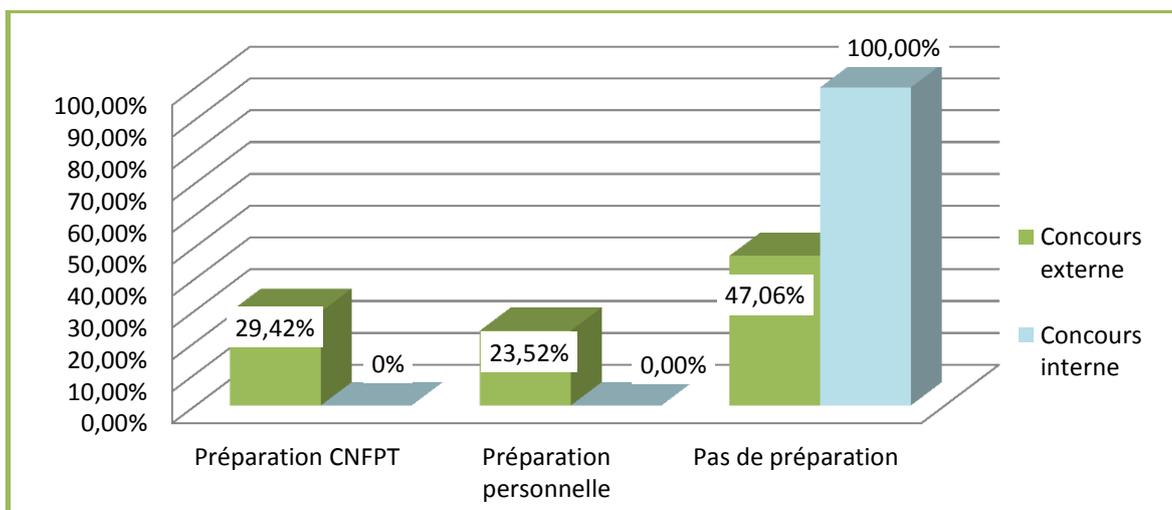
4. Situation professionnelle des lauréats



Agent FPT : Agent Fonction Publique Territoriale

94,11 % des lauréats du concours externe travaillent déjà dans en collectivité.

5. Préparation au concours des lauréats



29,42 % des lauréats du concours externe ont suivi une préparation auprès du CNFPT.

IV. LES CHIFFRES "CLÉS" À RETENIR SUR LES DEUX DERNIÈRES SESSIONS

	2017			2019		
	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	Total	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	Total
Centres de Gestion partenaires	CDG de la Nouvelle Aquitaine/ CDG 11, 12, 31, 34, 46, 48, 66 et 81			CDG de la Nouvelle Aquitaine/ CDG 11, 12, 31, 34, 46, 48, 66 et 81		
Nombre de postes ouverts	19	6	25	15	5	20
Nombre de candidats inscrits	155	41	196	90	23	113
Nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	81	22	103	62	13	75
Seuil d'admissibilité	50/100 points (10/20)	130/260 points (10/20)		50/100 points (10/20)	130/260 points (10/20)	
Nombre de candidats admissibles	29	6	35	24	3	27
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	29	6	35	24	3	27
Nombre de candidats inscrits à l'épreuve facultative de langue étrangère	17	2	19	12	1	13
Nombre de candidats présents à l'épreuve facultative de langue étrangère	17	2	19	12	1	13
Seuil d'admission	100/200 points (10/20)	180/360 points (10/20)		110/200 points (11/20)	198/360 points (11/20)	
Nombre de candidats admis	20	4	24	17	3	20

Le présent compte-rendu sera transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le 7 février 2020

La Présidente du jury,

Céline PERLOT-BASCOULÈS
Maître de conférences à l'Institut Supérieur
Aquitain du Bâtiment et des Travaux Publics d'ANGLET